

ANNONCES LÉGALES



Publiez vos marchés publics

• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités

• ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

CONTACTS DRÔME-ARDÈCHE

04 75 79 78 56

04 75 72 77 53

LDLlegales26@ledauphine.com

LDLlegales07@ledauphine.com



Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 16 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1.91 € HT/mm colonne pour 2020.

Avis administratifs

Le Teil COMMUNE DE LE TEIL

Procédure de bien sans maître

Le Maire de la commune de Le Teil informe que l'arrêté municipal n°2022/40 du 1er août 2022, a constaté, après avis de la commission communale des impôts directs, l'état d'abandon des parcelles suivantes :

- BD n° 909 d'une contenance totale de 48 ca, située 15 rue montant au Château ;
- BX n° 194 d'une contenance totale de 74 ca, située 2 rue de la Résistance.

Les parcelles mentionnées ci-dessus n'ont pas de propriétaires connus ou déclarés. Par conséquent l'arrêté met en oeuvre la procédure d'appréhension par la commune de ces parcelles. Ces parcelles sont présumées sans maître dans un délai de six mois, si aucun propriétaire ne s'est fait connaître d'ici là, et seront attribuées à la commune de Le Teil, après délibération du conseil municipal.

317783400

Plan local d'urbanisme



COMMUNE D'ALBON

Avis d'enquête

Révision avec examen conjoint n°1 et modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°39/2022 du 13/07/2022, le Maire d'ALBON a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision avec examen conjoint n°1 et le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'ALBON.

A cet effet, Monsieur Alain ABISSET a été désigné comme commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie du 1^{er} au 30 septembre 2022 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie :

- jeudi 1^{er} septembre 2022 de 10h00 à 13h00
- mercredi 14 septembre 2022 de 10h00 à 13h00
- vendredi 30 septembre 2022 de 10h00 à 13h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets de révision avec examen conjoint n°1 et de modification n°1 du P.L.U. pourront être :

- soit consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie,
- soit adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie,
- soit adressées par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@mairie-albon.fr.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès qu'ils seront transmis en mairie.

316298500



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE DRÔME EN BIOVALLÉE

Avis d'enquête publique

portant sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la COMMUNE DE LIVRON SUR DRÔME

Par arrêté n° 503/2022 en date du 21 juillet 2022, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Livron-sur-Drôme. Cette modification du PLU a pour objet de permettre l'évolution d'une enseigne commerciale située en zone UC, dans le centre bourg.

L'enquête publique est ouverte pour une durée de 19 jours du vendredi 2 septembre 2022 au mardi 20 septembre 2022. Monsieur RIVIER Bruno, exerçant la profession d'expert foncier, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire par décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Le projet a été soumis à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) au titre d'une demande d'examen au cas par cas. Par avis en date du 27 juin 2022 la MRAE a indiqué que le projet de modification n°4 du PLU de Livron-sur-Drôme n'était pas soumis à évaluation environnementale.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Livron-sur-Drôme pourra être éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire-Enquêteur. Le projet pourra alors être approuvé par délibération motivée du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Drôme en Biovallée, après avis du Conseil Municipal de Livron-sur-Drôme.

Les pièces du dossier d'enquête dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur seront déposés et consultables par le public à compter du vendredi 2 septembre 2022 jusqu'au mardi 20 septembre 2022 en Mairie de Livron-sur-Drôme, 90 Avenue Joseph Combiér, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Un exemplaire du dossier d'enquête en version papier sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête au siège de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD), Ecosite du val de Drôme, 96 ronde des alisiers à EURRE (26400), aux jours et horaires habituels d'ouverture au public : du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, à la Mairie de Livron-sur-Drôme aux mêmes jours et heures habituels d'ouverture et au siège de la CCVD aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La version numérique du dossier d'enquête sera également consultable durant toute la durée de l'enquête publique aux adresses suivantes :

- Sur site Internet de la mairie de Livron-sur-Drôme : www.livron-sur-drome.fr

- Rubrique « cadre de vie - urbanisme et habitat ».

- Sur site Internet de la CCVD : <https://www.valdedrome.com>

- Rubrique « Vie Quotidienne - Urbanisme/Habitat - Aménagement et Urbanisme - Consulter les PLU en cours de modification - Commune de Livron-sur-Drôme ».

Le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions écrites à Monsieur RIVIER Bruno, Commissaire-Enquêteur, durant toute la durée de l'enquête :

- Soit sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en Mairie de Livron-sur-Drôme, 90 Avenue Joseph Combiér, aux mêmes jours et heures habituels d'ouverture,

- Soit par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Livron-sur-Drôme, A l'attention de Monsieur RIVIER Bruno-Commissaire-Enquêteur, 90 Avenue Joseph Combiér, 26250 LIVRON SUR DRÔME.

- Soit par courrier électronique au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante : modification4.plu.livron@mairie-livron.fr

La date limite de réception des courriers et courriels d'observations ou de propositions est fixée au mardi 20 septembre 2022 à 17h00, l'enregistrement de la mairie et du registre électronique faisant foi.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, à l'occasion des permanences qui seront tenues en Mairie de Livron-sur-Drôme, 90 Avenue Joseph Combiér - 26250 LIVRON SUR DRÔME :

- le vendredi 2 septembre 2022 de 8h30 à 12h00 (1^{er} jour de

l'enquête),

- le mercredi 14 septembre 2022 de 14h00 à 17h00, - le mardi 20 septembre 2022 de 14h00 à 17h00 (dernier jour de l'enquête).

Dans un délai de trente jours à l'issue de la clôture de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur transmettra au président de la CCVD le dossier avec le rapport et ses conclusions motivées. La personne responsable du projet est Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée. Toute personne intéressée peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication de toute ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête en s'adressant auprès de Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme, 96 ronde des Alisiers à EURRE (26400).

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique :

- En mairie de Livron-sur-Drôme, Hôtel de Ville - 90 Avenue Joseph Combiér, aux jours et horaires habituels d'ouverture,

- Au siège de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, Ecosite du val de Drôme, 96 ronde des alisiers à EURRE (26400), aux jours et horaires habituels d'ouverture,

- Sur le site internet de la Mairie de Livron-sur-Drôme : www.livron-sur-drome.fr - Rubrique « cadre de vie - urbanisme et habitat ».

- Sur le site internet de la Communauté de Communes du Val de Drôme : <https://www.valdedrome.com>

- Rubrique « Vie Quotidienne - Urbanisme/Habitat - Aménagement et Urbanisme - Consulter les PLU en cours de modification - Commune de Livron-sur-Drôme ».

- A la préfecture de la Drôme aux jours et heures habituels d'ouverture.

317491800

Enquêtes publiques

COMMUNE DE MAYRES

Projet d'aliénation-cession d'un chemin rural au quartier « Le Travers » lieu-dit "les Taillasses"

Par arrêté municipal en date du 29 juillet 2022, le maire de Mayres a prescrit, l'ouverture de l'enquête publique relative au projet précité. Pendant cette période un dossier sera déposé à la Mairie de Mayres du mardi 30 août 2022 à 10h au vendredi 16 septembre 2022 à midi, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00) afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête. Le public aura également la possibilité de faire parvenir ses observations par courrier adressé à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Mayres 45 Place de l'église 07330 MAYRES qui les annexera au registre. Monsieur MONCHAUX Hervé, présent sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du Département de l'Ardeche, est désigné commissaire enquêteur. Il recevra les observations du public à la Mairie de Mayres le mardi 30 août 2022 de 10h00 à 12h00 et le vendredi 16 septembre 2022 de 10h00 à 12h00.

317411300

COMMUNE DE MERCUROL- VEAUNE

Avis d'enquête publique

Portant sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de MERCUROL-VEAUNES

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification n°2 du PLU de la commune de MERCUROL-VEAUNES, pour une durée de 33 jours consécutifs du 5 septembre 2022 jusqu'au 7 octobre 2022 inclus, ayant pour objectifs de :

réglementer l'éolien en tenant compte des enjeux paysagers et agricoles dans les zones A et N, en préservant la qualité de sites et abords des belvédères de tout aménagement ou construction pouvant nuire à leur qualité et d'intégrer les cônes de vues dans le document d'urbanisme ;

délimiter un STECAL (secteur de taille et capacité d'accueil limitées) en zone A autour d'une ancienne bâtisse permettant son évolution pour des activités oenotouristiques.

M. Gérard PAYET, magistrat des Juridictions financières en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Le dossier d'enquête, dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur seront déposés à la mairie pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de MERCUROL-VEAUNES, à savoir du lundi au vendredi de 10h00 à 16h00 ainsi que les samedis de 9h00 à 11h00.

La version numérique du dossier d'enquête sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : www.mercurol-veaunes.fr.

Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de MERCUROL-VEAUNES aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

soit consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie de MERCUROL-VEAUNES, aux mêmes jours et heures,

soit adressées par courrier au commissaire-enquêteur (à l'adresse suivante : MAIRIE DE MERCUROL-VEAUNES 1 place de la République, 26600 MERCUROL-VEAUNES)

soit adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : enqueteplu@mercuro-veaunes.fr

Les observations et propositions consignées dans le registre d'enquête ou adressées par courrier postal seront consultables en mairie. Celles adressées par courrier électronique seront consultables en ligne sur le site internet de la commune www.mercuro-veaunes.fr, rubrique urbanisme.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de MERCUROL-VEAUNES, pour recevoir ses observations aux dates suivantes :

- le lundi 5 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;

- le samedi 10 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;

- le vendredi 7 octobre 2022 de 14h00 à 17h00.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Dans un délai de trente jours, le commissaire-enquêteur établira son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera adressée au préfet du département de la Drôme ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Le Public pourra consulter ce rapport et ses conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture de la Drôme aux jours et heures habituelles d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il pourra également consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sous forme dématérialisée, sur le site internet de la commune, de l'enquête publique pendant un an.

Il est précisé que le projet de modification du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, conformément à la décision de l'autorité environnementale en date du 28 juillet 2022 suite à la demande d'examen au cas par cas. Les informations environnementales sont comprises dans la notice explicative figurant au dossier d'enquête publique. Ces informations sont donc consultables dans le dossier d'enquête, selon les modalités précisées ci-dessus.

A l'issue de cette procédure, il appartiendra au Conseil Municipal de la commune de MERCUROL-VEAUNES de se prononcer par délibération sur l'approbation du projet de modification n°2 du PLU. Il pourra, au vu des avis des personnes publiques associées et des conclusions de l'enquête

publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification n°2 du PLU.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire de MERCUROL-VEAUNES qui est la personne responsable du projet.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de Monsieur le Maire de MERCUROL-VEAUNES.

315777500



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Avis d'enquête publique

Demande d'autorisation environnementale en vue de l'implantation du parc éolien de la Forêt de Bazouan sur la commune d'ASTET

Maitre d'ouvrage : SARL Boralex Forêt de Bazouan

Par arrêté préfectoral du 24 juin 2022, une enquête publique portant sur la demande visée ci-dessus est organisée :

du lundi 29 août 2022 au mardi 27 septembre 2022 inclus (clôture à 17h30), soit pendant 30 jours consécutifs, à la mairie d'Astet, siège de l'enquête.

Le projet éolien prévoit l'implantation de 7 éoliennes sur la commune d'Astet. Il est localisé dans le massif forestier dit de la forêt de Bazouan au nord du parc éolien Cham Longe. Les éoliennes pourront générer suivant le modèle retenu jusqu'à 80 GWh d'électricité par an. Cette production injectée sur le réseau de distribution est équivalente à la consommation résidentielle d'électricité de plus de 17 000 foyers.

A l'issue de la procédure, le préfet de l'Ardeche est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation environnementale demandée en application de l'article L181-1 du code de l'environnement (dont les installations classées pour la protection de l'environnement conformément à l'article L512-1 et au titre de défrichement conformément à l'article L341-3 du code forestier) assortie des prescriptions nécessaires, ou opposer un refus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête est consultable :

- Sur support papier et en accès gratuit sur un poste informatique en mairie d'Astet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, les mardis et samedis de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;

- En ligne sur le site internet des services de l'Etat en Ardeche à l'adresse www.ardeche.gouv.fr, rubrique politiques publiques, environnement risques naturels et technologiques, installations classées, enquêtes publiques en cours ;

- En ligne sur la plateforme nationale d'accès aux données environnementales à l'adresse www.projets-environnement.gouv.fr.

Le dossier d'enquête comporte notamment la note de présentation non technique du projet, l'étude d'impact et son résumé non technique ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour toute information complémentaire sur le projet, le public pourra s'adresser au maître d'ouvrage auprès de :

Madame Lucie VIVET, Chef de projet ou Monsieur Alex AUDIARD

Société Boralex - Sky 56 - 18 rue du Général Mouton-Duvernet - CS 43858 - 69487 Lyon Cedex 03

Mail : lucie.vivet@boralex.com et alex.audiard@boralex.com

Portables : 06 47 83 22 36 et 07 88 58 04 43

Monsieur Jean-François CUITIER, cadre retraité ressources humaines, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à l'occasion de permanences en mairie d'Astet aux jours et horaires suivants :

- le mardi 30 août 2022 de 15h00 à 17h30 ;

- le samedi 24 septembre 2022 de 9h30 à 12h00 ;

- le samedi 10 septembre 2022 de 9h30 à 12h00 ;

- le mardi 27 septembre 2022 de 15h00 à 17h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également formuler ses observations et propositions :

- en les signifiant directement par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie d'Astet ;

- en les adressant par voie postale au siège de l'enquête, Mairie - 5880, route du col de la Chavade - 07330 Astet, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur ;

- en les adressant par voie électronique à l'adresse pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Les observations feront l'objet de publication sur le site internet de la préfecture

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie d'Astet, à la préfecture de l'Ardeche et sur le site internet des services de l'Etat en Ardeche à l'adresse www.ardeche.gouv.fr,

rubriques politiques publiques, environnement risques naturels et technologiques, installations classées, enquêtes publiques terminées.

Le présent avis sera affiché quinze jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci, en mairie d'Astet, Borne - Cellier-du-Luc, Issanlas, Lanarce, Lavillatte, Mayres, Mazan-l'Abbaye, Le Plagnal, Saint-Alban-en-Montagne, Saint-Etienne-de-Lugdare, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, et aux communautés de communes montagne d'Ardeche, et Ardeche des Sources et Volcans dont une partie du territoire est située à une distance, à partir de l'installation projetée, inférieure au rayon d'affichage de 6 km fixé dans la nomenclature des installations classées.

314726300

VIES DES SOCIÉTÉS

Modifications statutaires

KAYA CONSTRUCTION

KAYA CONSTRUCTION SARL au capital de 1000€

Siège social : 210 CHEMIN DES PECHERS 26740 Montboucher sur Jabron 821 339 371 RCS de Romans sur Isère

L'AGE du 22/06/2022, a décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/07/2022 et a nommé Président M. KAYA ERSAN, demeurant 210 CHEMIN DES PECHERS 26740 Montboucher sur Jabron.

A pris acte de la cessation des fonctions de Gérant de M. KAYA ERSAN .

Augmenter le capital social de 1000€ à 90000 €

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants, et soumise à agrément dans les autres cas.

Modification du RCS de Romans sur Isère

317689100

SRC BÂTIMENT

Société à responsabilité limitée au capital de 40.000 €

Siège : 10 Rue Saint-Martin 26300 BOURG DE PEAGE 812493419 RCS de ROMANS

Par décision de l'AGE du 26/07/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 18 Cours Pierre Didier 26100 ROMANS SUR ISERE. Mention au RCS de ROMANS.

317697800

Dissolutions

LE FIL D'ARIANE

Société civile immobilière au capital de 30.000€

Siège : 55 Avenue Louis Masson 26120 CHABEUIL 520887175 RCS de ROMANS

Par décision de l'AGE du 29/07/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme MOHR Christine 14 Chemin du Levant 26120 CHABEUIL, et fixé le siège de liquidation à l'adresse du liquidateur où seront également notifiés actes et documents.

Mention au RCS de ROMANS.

317713900

CHOCOLATERIE PATISSERIE PIERRE DEBROS

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 100.000 €

Siège : 8 Rue de l'Université 26000 VALENCE 513949289 RCS de ROMANS

Par décision de l'associé unique du 18/07/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. DEBROS Pierre 35 Rue André François Bouffier 26000 VALENCE , et fixé le siège de liquidation à l'adresse du liquidateur où seront également notifiés actes et documents.

Mention au RCS de ROMANS.

317696400

Transferts de siège social

GROUPE DRAGON

SAS au capital de 150 000 euros

Siège social : 07240 VERNOUX-EN-VIVARAIS Quartier Siveyrac 537 439 101 R.C.S. AUBENAS

Aux termes de l'AGE en date du 15/07/2022, il a été pris acte du changement de nom, par décision de la mairie, du Quartier Siveyrac - 07240 VERNOUX EN VIVARAIS en 200 chemin du Pontet - 07240 VERNOUX EN VIVARAIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de AUBENAS.